

Séance au Conseil Municipal au 2 Juillet 1956

Le au mil neuf cent cinquante six, le lundi deux Juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de St-Je. les Nautés s'est réuni à l'Hotel de Ville en séance extraordinaire sous la présidence de M. Bénezet, Maire, suivant convocation faite le 30 Juin 1956 et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour:

- page 529 - 1^o) Autorisation de contracter prêt auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations pour financer les travaux d'assainissement.
- 530 - 2^o) Achat terrain de M^{lle} Huby pour implantation station de relevement
à Trentemoult.
- 531 - 3^o) Adjudication des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles
publiques.
- 532 - 4^o) Ouverture crédit pour recensement partiel de la population.
- 532 - 5^o) Salle des Fêtes - Devra marchés en régularisation
- 533 - 6^o) Travaux de branchements en eau de la salle des fêtes à effectuer en tunnel
- 533 - 7^o) Indemnités d'entretien pour locataires de terrains au Château de St-Je

Étaient présents: M. Docteur Collet et M. Ferrand, adjoints et M. Bénezet, ainsi
M. Babin, Guillard, Birou, Pluchet, Redor, Marchais,
Boutin, Pennaneoch, Patrou, Néau, Tessier, Marot, Dubert, Garreau et M. Oriceau.

Excusés: M. Gaut donne procuration pour voter en leur nom: M. P.
riche, Barbo, Cassard, Dupont, Glazeau, Quirion, Massieu et Mme Gendron.

Absent non excusé: M. Clément Olive.

Le Maire ouvre la séance et M. Arthur Boutin est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

1^o - Autorisation de contracter prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux d'assainissement:

Le Maire donne lecture du rapport suivant:

Comme vous le savez, la tranche des travaux d'assainissement pour l'exercice 1956 et non compris les travaux supplémentaires qui ont été discutés en Commission des Travaux le samedi 30 Juin 1956, se monte à 45.630.000 Frs.

Ces travaux ne sont pas encore approuvés ni subventionnés par le Ministère de l'Intérieur, du fait que le budget de l'exercice 1956 n'a pas encore été voté. Toutefois, après différentes démarches faites à Paris, nous avons eu des



promesses quant à l'approbation des dits travaux. Une partie de ces travaux (stations de relèvement de Pont-Rousseau et de Trentemoult) est adjugée.

Il faut donc, dès maintenant, faire des démarches pour obtenir des prêts auprès des organismes de crédits publics destinés à couvrir encore la quote-part communale, que l'on peut estimer à environ 54 millions de fr. Des démarches faites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations nous pensons d'ailleurs retourner prochainement à Paris - nous laissent espérer un prêt de 20 millions de fr.

D'autre part et dès que ce prêt sera réalisé, nous établirons un deuxième dossier pour un prêt complémentaire de 34 millions de fr, ce qui portera le total des prêts demandés pour les travaux d'assainissement pour l'exercice 1956 à 54 millions de fr.

Le Conseil municipal est donc invité à voter les deux prêts, c'est-à-dire à ratifier le premier prêt de 20 millions de fr, dont nous avons l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations, et, ensuite, la constitution d'un nouveau dossier et les démarches nécessaires pour obtenir un deuxième prêt de 34 millions de fr.

Les deux prêts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris.

Avant de passer au vote, nous avons l'avantage de signaler au Conseil municipal que les nouveaux prêts sollicités nous seront probablement accordés au taux de 5,50% et remboursables en 30 ans.

Cela est un peu plus avantageux que les derniers prêts où nous étions obligés de rembourser dans le délai de 20 ans.

Pour gagner du temps, nous avons constitué un dossier et établi une délibération à la date du vote du budget 1956, c'est-à-dire le 11 Février 1956 pour un premier prêt de 20 millions de fr.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à contracter les deux emprunts, soit le premier de 20 millions de fr (rattaché à la délibération du Conseil du 11 Février 1956 pour gagner du temps) et le second de 34 millions de fr, le tout conformément aux taux et conditions visés dans le rapport ci-dessus.

2° Achat de terrain de M^{lle} Huby pour implantation station de relèvement à Trentemoult :

À un moment donné et compte tenu des prétentions des proprié-

taires, nous avons admis d'édifier la station de relèvement de Trentemoult sur le Domaine public.

À la dernière réunion du Conseil municipal, notre collègue, M. Clément Ellice, s'était opposé à cette décision. Ses arguments ont été reconnus comme valables et la Commission des Travaux convoquée sur place a donné son accord pour que de nouvelles tractations soient engagées avec M^{lle} Huby, pour obtenir de sa part, un accord amiable pour l'acquisition d'une simple parcelle de terrain juste nécessaire pour l'implantation de la station de relèvement proprement dite.

Le plan exact dressé par M. Danilo fait ressortir la surface exacte à 48 m² 19.

D'autre part, M^{lle} Huby qui avait demandé primitivement 1.500 frs de m² a réamodéré à la suite de notre demande le problème et nous a donné son accord pour nous céder le terrain non plus à 1.500 frs mais à 1.200 frs le m².

D'autre part, l'indemnité pour dévaluation de sa propriété reste fixée à 120.000 frs.

Le Conseil en délibère.

À l'unanimité, il décide l'achat du terrain appartenant à M^{lle} Huby aux conditions rapportées ci-dessus. De plus, l'Assemblée demande la déclaration d'utilité publique pour obtenir la gratuité des droits d'enregistrement.

- 3° - Adjudication des fournitures scolaires gratuites aux enfants des Ecoles publiques :

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal d'appel d'offres dressé le 1^{er} Juin 1956 et en vertu duquel la Librairie Graslon de Nantes a été déclarée adjudicataire des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles publiques de la Ville.

En effet l'appel d'offres a donné les résultats suivants :

- Librairie Graslon	3.615.901 frs
- " Denis	3.953.323 frs
- Comptoir Régional de Papeterie	3.648.230 frs

Le Jury d'adjudication a désigné la Librairie Graslon comme ayant fait les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil est donc invité à autoriser cette commande avant



la passation du marché de gré à gré.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare la Librairie Graslou adjudicataire des fournitures scolaires gratuites à faire aux enfants des écoles publiques.

D'autre part, le Conseil admet que le chiffre ci-dessus de 3.615.901 frs peut être dépassé du fait que les effectifs scolaires risquent d'augmenter à la rentrée d'octobre 1956.

- 4° - Ouverture crédit pour recensement partiel de la population :

Le Conseil Municipal municipal avait demandé la modification du chiffre de la population pour être classé dans les villes de 20.000 à 40.000 habitants.

Un récent décret a donné les instructions pour procéder à un recensement partiel. En vertu d'une circulaire ministérielle du 30 mars 1956, la Ville doit supporter outre la rémunération des agents recenseurs, le coût des imprimés nécessaires ainsi que la charge des frais de mission du Conseiller technique de l'I.N.S.E.E.

Cette dépense peut être estimée à 150.000 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant l'utilité du recensement pour la Ville de Rezé, à l'unanimité, ouvre un crédit de 150.000 frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Maire est par ailleurs autorisé à rémunérer les agents recenseurs, de payer le coût des imprimés nécessaires et de régler les frais de mission du Conseiller technique de l'I.N.S.E.E.

- 5° - Salle des Fêtes - Deux Marchés en régularisation :

- a) Les travaux de couverture - zinguerie et d'aménagement sanitaire des loges et vestiaires de la salle des fêtes de Rezé ont fait l'objet d'un devis descriptif de l'Entreprise Grippay de Pont-Rousseau et le montant total vérifié par M. Joessel, Architecte se monte à 848.884 frs.

- b) Les travaux concernant le service d'incendie de la salle des fêtes de Rezé ont fait l'objet d'un deuxième devis de M. Grippay de Pont-Rousseau vérifié par M. Joessel et se montant à 1.204.500 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant

l'utilité des travaux à engager les ratifie et autorise le Maire à signer les marchés de gré à gré.

Dans le cas où les fonds provenant de l'emprunt de 15.000.000 de frs seraient insuffisants pour payer ces deux derniers marchés, un crédit supplémentaire serait inscrit au budget de l'exercice 1956.

-6- Travaux de Branchement en eau de la Salle ^{des fêtes} à effectuer en tunnel:

M. Garreau fait connaître au Conseil Municipal la discussion qui a eu lieu en Commission des Travaux avec M. Proud et qui avait trait au danger de brancher la canalisation d'eau pour la salle des fêtes en passant sous la route nationale en tunnel.

M. Garreau attire l'attention du Conseil sur le fait que le travail en tunnel demande une perforation spéciale et qu'il faut compter avec une dépense de 500.000 frs supplémentaire.

M. Plancher pense que l'on peut effectuer ces travaux en deux tranches, c'est-à-dire en premier bout effectué en retrait de la route nationale et ensuite exécution du second tronçon fin septembre quand la circulation est moins intense. Cette solution permettrait la pose de canalisations en tranchées ouvertes.

Pour terminer, le Conseil est d'accord pour que le Maire obtienne la solution la plus économique possible pour les finances communales.

Avant de lever la séance, M. Garreau signale également au Conseil Municipal le différend qui oppose l'Entreprise Mousie à M. Proud au sujet de travaux effectués place Pierre Seuard dans le trottoir bordant la pâtisserie Casalis. Il s'agit d'un différend de près de 30.000 frs et M. Proud avait demandé à ce que les frais d'un éventuel expert, en l'occurrence M. Charles, ingénieur retraité de la Ville de Nantes, soient pris en charge de la Ville, si dans le différend sa proposition n'était pas retenue.

-7- Indemnités d'éviction pour locataires de terrains au Château de Rezé:

Le Conseil fixe les indemnités d'éviction pour les locataires des terrains du Château de Rezé, comme suit:

- M. espérance Pessard dont l'adresse est inconnue: 3000 F



Monsieur Coustantin 15.000^f
 Monsieur Jean Terrien 55.000^f

D'autre part et en ce qui concerne, M. Fontcaveau - Ponceau
 l'indemnité d'éviction est fixée à 1.000.000 de f.

Le Conseil prend acte de ces délibérations et l'ordre du
 jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 15

Et ont signé les membres présents :

(Handwritten signatures of council members)

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 1956

L'an mil neuf cent cinquante six, le premier septembre à vingt heures
 trente, le Conseil municipal de la Ville de Rezé-les-Yantes s'est réuni à l'Hôtel
 de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénégot, maire,
 suivant convocation faite par l'Administration le vingt-huit août mil neuf
 cent cinquante six et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour :

À l'ordre du jour, figure :

- 1^o - L'examen des avant-projets de constructions scolaires suivants :

- a) Aggrandissement du groupe scolaire de Pagon
- b) Aggrandissement de l'école de garçons de Rezé-Bourg
- c) Aggrandissement de l'école de filles de Rezé-Bourg
- d) Projet de construction d'une école maternelle à la Houssais

- 2^o - Nouvelle étude d'un projet d'école maternelle pour l'Écuhe-Dinier

- 3^o - Voyage à Paris du maire et du Secrétaire général les 6, 7 et 8 septembre 1956

- 4^o - Affectation à M. Le Gouic d'un logement de 2 pièces, disponible au Corbusier

Étaient présents : M. Bénégot, maire ;

MM. Docteur Collet et Mévrand, adjoints ;

MM. Biron, Boutin, Garreau, Guillard, Lubert, Marchais,

Massieu, Olive, Neau, Patron, Pennaneac'h, Plancher, Quirion,

page 536

536

536

536

537

537

537